

# Programme du Parti socialiste suisse

*(accepté par le congrès de Winterthour des 27 et 28 juin 1959)*

Les socialistes luttent pour une société qui libère l'homme de l'exploitation économique. Chacun doit pouvoir déployer librement ses capacités et ses dons, quelles que soient son origine et sa fortune. Nul ne doit disposer de privilèges ni d'un pouvoir économique lui permettant d'opprimer ou d'exploiter les autres. La solidarité et la justice sociale doivent être les fondements de la communauté humaine. Alors seulement, un nouveau régime social plus juste pourra libérer l'homme de l'incertitude économique et de la misère, garantir ses droits et lui permettre de jouir des beautés de la vie.

Un système économique fondé sur la domination du capital ne peut assurer de façon durable l'élévation matérielle et spirituelle de l'ensemble du peuple. Le socialisme veut procurer à chacun une existence digne, fournir à tous des moyens d'existence suffisants et stimuler l'intérêt pour les valeurs culturelles.

Le Parti socialiste suisse se place sur le terrain de la démocratie. Il condamne et combat toute dictature. La vraie démocratie est un bien qui doit être sans cesse défendu et à nouveau conquis. Elle est fondée sur l'égalité des droits de tous les citoyens et sur la possibilité pour chacun de participer à la direction des affaires tant dans l'Etat que dans la vie économique. La vraie démocratie fait de l'homme le centre de la vie sociale.

La liberté, la démocratie, la justice sociale et le bien-être général ne pourront être réalisés et maintenus en Suisse et dans l'Europe entière que si, partout dans le monde, les hommes sont libérés de la guerre et de la misère, de la crainte et de l'arbitraire. L'application toujours plus large et plus réelle des méthodes démocratiques et le libre échange des idées entre tous les peuples constitueront le fondement d'une coexistence pacifique entre les hommes. Tout en sauvegardant sa neutralité militaire, la Suisse doit donc pratiquer la solidarité avec les autres peuples et collaborer activement à l'oeuvre des organisations internationales.

## **I. Politique étrangère et défense nationale**

Le Parti socialiste suisse soutient les efforts qui tendent à unir l'Europe et le monde en une fédération libre et démocratique. Les socialistes approuvent donc le principe et admettent la nécessité de l'adhésion de la Suisse aux Nations Unies, tout en sauvegardant sa neutralité militaire. La tradition historique et la situation géographique de la Suisse font de cette neutralité une nécessité vitale pour notre peuple. L'expérience a prouvé qu'elle est aussi utile aux autres nations en permettant de multiples activités humanitaires. Cette situation particulière ne nous libère cependant pas du devoir de collaborer solidairement aux efforts des Nations Unies pour sauvegarder la paix. D'accord avec l'Internationale socialiste, le Parti socialiste suisse se prononce en faveur d'un désarmement général et contrôlé.

Les conflits entre les peuples de couleur et les blancs, aggravés par la politique coloniale, ne pourront être résolus que par la collaboration de toutes les nations et par une aide généreuse aux peuples en voie de développement. Notre pays doit

aider d'une façon désintéressée les nations économiquement et techniquement moins développées.

Aussi longtemps que les tensions internationales feront planer sur l'humanité des risques de guerre et que la politique des grandes puissances ne garantira pas la paix, la Suisse devra prendre les mesures nécessaires à la sauvegarde de son indépendance et de sa neutralité. La défense nationale ne se limite pas au domaine militaire; elle comprend toutes les mesures et activités qui, dans le domaine économique, social et moral contribuent à renforcer la volonté de résistance du peuple. Toutes les mesures concernant la défense nationale doivent tenir compte des conditions particulières de notre petit pays et viser à obtenir la plus grande efficacité avec des moyens financiers supportables pour l'économie. Les grandes fortunes et les gros revenus doivent être appelés à financer, dans une mesure appropriée, les dépenses d'armement. Un contrôle de l'Etat sur la fabrication et le coût de production de l'industrie des armements permettra d'en limiter les bénéfices. L'Etat doit aussi contrôler l'exportation des armes.

Les dépenses militaires ne doivent en aucun cas être une entrave au développement général de la politique sociale.

L'armée suisse doit rester une armée populaire. Les modifications apportées à son organisation, pour des raisons techniques, ne doivent pas porter atteinte à son caractère d'armée de milice. Le règlement de service doit respecter la liberté morale et la dignité personnelle du soldat. Il faut trouver une solution, satisfaisante du point de vue humain, au problème des objecteurs de conscience, en particulier en créant un service civil.

## **II. Politique économique**

Tout progrès économique est le fruit du travail humain, auquel il faut accorder le rang qui lui revient en tant que facteur primordial de l'économie nationale. L'homme, ses besoins, ses droits et sa dignité sont les préoccupations dominantes de la politique économique socialiste. La démocratie socialiste assurera aux principes d'humanité la primauté sur la technique et le profit.

La politique économique a pour but d'assurer et de développer le bien-être de tous.

Les fins immédiates sont les suivantes:

- utiliser toutes les ressources de l'économie du pays et augmenter la productivité de l'ensemble de l'économie nationale et de ses diverses branches d'activité;
- assurer le plein emploi et le développement harmonieux et continu de l'activité économique;
- garantir à chacun une juste part du revenu et de la fortune de la nation;
- empêcher tout abus de la puissance économique;
- appliquer les principes démocratiques à la vie économique.

Les directives suivantes permettront d'atteindre ces buts:

1. L'économie sera dirigée et planifiée, afin de réaliser le plein emploi et le développement constant de l'économie en maintenant la stabilité des prix et en garantissant des possibilités d'initiative et de développement économique. Cette planification doit se faire à l'échelle nationale et internationale. Le libre choix de l'emploi et de la consommation doit notamment être sauvegardé.

2. Afin d'assurer à chacun un revenu qui aille sans cesse en s'améliorant, sans l'exposer à un surcroît de fatigue psychique et physique, les forces productives seront développées en améliorant les méthodes de production, en encourageant les recherches techniques et scientifiques et en procédant à une formation professionnelle plus poussée de la main d'oeuvre e nécessaire aux différentes branches de l'industrie.
3. Une concurrence loyale favorisera l'augmentation du rendement et de la production. On créera les conditions les plus égales possibles au départ et on facilitera convenablement les possibilités d'avancement de chacun.
4. La part de chacun au revenu national doit être fixée en principe selon la nature et la qualité de ses prestations, sans négliger cependant les considérations d'ordre social. L'accroissement de la productivité devra entraîner une augmentation correspondante du salaire du travailleur.
5. On combattra l'abus de la puissance économique des cartels et organisations similaires, des trusts et autres grandes entreprises.
6. A l'égard d'entreprises et d'organisations revêtant le caractère de monopoles, il conviendra, soit de créer les conditions d'une concurrence loyale, soit de les soumettre au contrôle des pouvoirs publics soit encore d'en transférer la propriété à la collectivité. Le principe de l'économie collective pourra être appliqué à des entreprises privées exerçant une activité d'intérêt public.
7. On encouragera l'économie collective sous la forme de coopératives, de régies autonomes, de régies d'Etat ou communales ou d'entreprises mixtes.
8. Les divers groupements économiques et les associations professionnelles auront le droit de donner leur avis sur toutes les décisions concernant l'orientation et les mesures de politique économique.

### **III. Politique financière**

La politique financière de la Confédération, des cantons et des communes est un des instruments les plus importants de la politique économique. Elle doit contribuer à accroître la productivité, à élever le niveau de vie général, à assurer une juste répartition du revenu national et à faciliter les réformes économiques et sociales.

Les buts immédiats de la politique financière du Parti socialiste suisse sont les suivants:

- couvrir les besoins financiers nécessaires à l'accomplissement des tâches de la collectivité;
- répartir équitablement les charges fiscales d'après la capacité économique et réaliser une compensation sociale entre les gros et les petits revenus, entre les grosses et les petites fortunes;
- influencer la conjoncture de manière à compenser les fluctuations cycliques de l'économie.

Les directives suivantes permettront d'atteindre ces buts:

1. Les recettes nécessaires aux dépenses publiques seront fournies en premier lieu par des impôts progressifs sur le revenu, sur la fortune et sur les successions, qui permettent de frapper les contribuables d'après leur capacité économique. Les revenus ne dépassant pas le montant nécessaire à l'existence seront exempts

d'impôt. Les impôts de consommation ne pourront grever que le superflu. Des méthodes uniformes de taxation et des mesures contre la fraude et l'évasion fiscales assureront une juste répartition des charges entre tous les contribuables.

2. Des déductions sociales et une progression adéquate assureront un dégrèvement substantiel des contribuables à petits revenus et à fortunes modestes, tandis que les gros revenus et les grandes fortunes seront plus fortement grevés.
3. Pour obtenir une répartition plus équitable des fortunes on imposera les successions importantes en tenant compte du degré de parenté et de la situation sociale des héritiers.
4. La politique financière et fiscale doit se baser sur la situation économique et répondre aux besoins de la conjoncture. Le budget de l'Etat devra être équilibré pour l'ensemble d'une période en fonction des fluctuations de la conjoncture.
5. Il convient d'encourager l'accumulation de capitaux par les pouvoirs publics, en particulier la formation de réserves pour la création d'occasion de travail en vue des périodes de dépression économique.
6. Une péréquation financière équitable sera instituée entre collectivités publiques financièrement fortes ou faibles.
7. Les divers moyens et mesures de la politique financière et de la politique économique seront coordonnés; ils seront mis au service des objectifs fondamentaux de la politique générale.

## **IV. Questions particulières de politique économique et financière**

### **1. La monnaie, le crédit et le cours des changes**

La monnaie et le crédit seront subordonnés aux buts généraux de la politique économique. La circulation monétaire sera réglée par la Banque Nationale d'après les besoins de l'économie du pays. L'inflation et la déflation sont à éviter.

Le crédit doit être organisé en vue de procurer les capitaux nécessaires au développement de l'activité économique. La charge des intérêts grevant l'économie doit demeurer aussi faible que possible. Des facilités de crédit devront être accordées dans les périodes de dépression. Si des restrictions de crédit deviennent nécessaires, des mesures devront être prises pour permettre d'effectuer les investissements destinés à assurer l'approvisionnement du pays et l'accroissement normal de l'activité économique, ainsi que pour prévenir l'augmentation des prix.

Il est souhaitable que le niveau des changes demeure stable en vue d'assurer la stabilité des relations économiques avec l'étranger. Il faut cependant veiller à ce que le maintien rigide de la valeur or du franc n'aboutisse pas à une politique déflationniste.

### **2. La production**

La production des marchandises et les services seront organisés le plus rationnellement possible dans tous les domaines. Les efforts de rationalisation seront soutenus dans la mesure où il s'agit d'une rationalisation véritable, c'est-à-dire de l'amélioration de la productivité sans augmentation de la peine des travailleurs. La productivité de l'économie, accrue par la rationalisation, l'automation, etc., profitera aux travailleurs sous la forme d'augmentation des salaires, de prolongation des

congés et de réduction des prix. Les investissements devraient être aussi continus que possible, leurs fluctuations étant une des principales causes des crises.

L'utilisation et le développement des forces hydrauliques, des sources de pétrole et de gaz naturel et la production d'énergie atomique seront coordonnés. L'industrie énergétique sera organisée comme service public.

Pour assurer un développement continu de l'activité économique, il est nécessaire de développer largement la statistique économique et d'établir un budget de l'économie nationale.

### **3. Politique conjoncturelle**

On utilisera toutes les possibilités de la politique économique et financière pour combattre le déséquilibre existant ou menaçant l'ensemble ou certains secteurs de la vie économique. On préparera en particulier les réserves et les projets nécessaires à la création d'occasions de travail.

Les travaux et les commandes des pouvoirs publics seront exécutés selon les nécessités de la politique conjoncturelle. Dans les périodes de plein emploi, les travaux qui ne sont pas urgents seront ajournés, tandis que dans les périodes de chômage, les commandes des pouvoirs publics pallieront, dans la mesure du possible, le manque de commandes de l'économie privée.

Il n'est pas possible d'empêcher avec certitude toute apparition de crise en recourant aux mesures conjoncturelles, en raison des liens étroits qui relie l'économie suisse à l'économie mondiale. Il y a donc lieu de prendre à temps toutes mesures utiles pour assurer aux travailleurs leur emploi habituel OU pour leur procurer une nouvelle occupation correspondant à leurs capacités professionnelles, à leurs aptitudes physiques et à leur situation familiale.

### **4. Politique des prix**

La politique des prix s'efforcera de maintenir les prix à un niveau stable. L'appareil de distribution sera organisé le plus rationnellement possible. Une surveillance des prix est indispensable là où la concurrence ne se fait pas sentir. Le contrôle et la fixation des prix empêcheront les prix surfaits. Des mesures spéciales seront prises pour augmenter l'offre en cas de pénurie de produits importants.

### **5. Commerce extérieur**

Le commerce extérieur sera mis au service de l'approvisionnement des consommateurs et des entreprises de production. Les droits de douane seront maintenus à des taux modérés, les matières premières et les denrées alimentaires en seront exonérées. Seule la sauvegarde de branches économiques vitales justifie des mesures protectionnistes, à condition toutefois que, malgré ces mesures de protection, elles s'efforcent d'atteindre à la plus grande productivité. La protection de l'agriculture doit être organisée de manière à ne pas renchérir les denrées nécessaires importées pour compléter la production nationale. Seules les marchandises destinées à la consommation de luxe seront frappées de droits de douane fiscaux.

### **6. Politique agraire**

Le Parti socialiste est convaincu de la nécessité du maintien d'une paysannerie forte et indépendante, travaillant sa propre terre. Il est prêt à admettre que les prix des produits agricoles soient garantis afin d'assurer aux paysans un revenu équitable

pour leur travail, dans le cadre des possibilités d'écoulement et en tenant compte des intérêts des consommateurs.

Une telle protection implique cependant que des mesures sérieuses soient prises contre la spéculation sur les terres agricoles et contre les prix surfaits pratiqués lors de ventes; elle implique aussi la rationalisation des méthodes de travail des exploitations paysannes, qu'il convient de soutenir par des conseils éclairés. Mais une telle rationalisation n'est possible que si le morcellement excessif du sol et sa division en exploitations trop petites sont combattus d'une façon efficace par des regroupements parcellaires. L'amélioration de la productivité sera encouragée par tous les moyens.

Lorsque les mesures économiques destinées à combattre les difficultés que rencontrent les petits paysans et les paysans de la montagne se révèlent insuffisantes, elles seront complétées par des mesures sociales. L'établissement d'entreprises industrielles et artisanales dans les régions économiquement désavantagées contribuera à leur développement dans la mesure du possible.

## **7. Politique foncière**

L'utilisation rationnelle du sol implique un aménagement local, régional et national. Cet aménagement du sol entraîne des restrictions légales du droit de propriété. Comme le sol ne peut être accru, le propriétaire foncier, sur tout si son terrain est bien situé, jouit d'un privilège, souvent d'un monopole qui lui assure une rente imméritée. L'augmentation constante du prix du sol, encore accrue par la spéculation, sera combattue par des mesures appropriées. Avant tout, l'Etat et les communes s'opposeront au renchérissement des terrains à bâtir et, par conséquent, des loyers, en prenant la précaution d'acheter des terrains en vue de créer des colonies d'habitation. Les terrains appartenant à la collectivité ne seront, en principe, pas revendus à des acquéreurs privés. On permettra à des particuliers de construire sur ces terrains en leur accordant un droit de superficie. La plusvalue immobilière et les bénéfices provenant des transactions immobilières seront fortement imposés.

## **8. Les transports**

Un réseau rationnel des voies de communication permettra d'assurer le transport rapide, sûr et aussi économique que possible des personnes et des marchandises. Le travailleur doit pouvoir se rendre à son lieu de travail dans un minimum de temps.

Les moyens de transport publics doivent devenir la propriété de la collectivité.

La politique des transports visera à accroître la productivité et le bien-être général par:

- une coordination économique des moyens de transport;
- une politique tarifaire de caractère social;
- une sécurité accrue;
- l'égalisation des conditions de concurrence au moyen d'une répartition équitable des charges imposées aux divers moyens de transport et d'une égalisation des conditions de travail;
- la lutte contre le bruit et les autres causes d'atteinte à la santé.

On encouragera le tourisme, particulièrement le tourisme social.

## **9. Coopération**

La coopération est la forme la plus ancienne de la démocratie économique. Elle permet notamment aux classes peu fortunées, aux consommateurs, aux ouvriers, aux employés, aux paysans, aux artisans de s'approprier, par des entreprises gérées en commun, les avantages de l'organisation et de la technique modernes. Le Parti socialiste encourage par conséquent l'application de principes véritablement coopératifs dans tous les secteurs de l'économie.

### **10. Coopération économique internationale**

Les efforts de coopération économique européenne et internationale seront soutenus. Le Parti socialiste suisse se prononce donc en faveur d'une collaboration active au sein des organisations créées dans ce but.

## **V. Politique sociale**

La politique sociale doit préserver chacun de la misère, de la gêne et de l'insécurité économique. Elle respectera la personnalité et la dignité de l'homme et l'aidera à vivre pleinement. L'action sociale ne soit pas émaner seulement de l'Etat. La collaboration de particuliers et d'organisations d'entraide est nécessaire.

Les buts immédiats de la politique socialiste suisse visent à:

sociale du Parti

- garantir la dignité de l'homme dans la vie économique;
- sauvegarder la famille;
- protéger le travailleur en améliorant la législation sur le travail;
- assurer la sécurité économique et sociale de ceux qui sont dans l'incapacité de gagner leur vie;
- organiser un service de santé généralisé.

Les directives suivantes permettront d'atteindre ces objectifs:

1. Une nouvelle orientation sera donnée aux relations entre travailleurs et employeurs dans le sens de l'égalité des droits, en assurant au travailleur la possibilité de se faire entendre et de participer à la gestion des entreprises. On s'efforcera de donner à tous les mêmes chances de perfectionnement et d'avancement.
2. Le droit des syndicats d'organiser les travailleurs sans l'intervention de l'Etat et de lutter pour de meilleures conditions de travail sera garanti, comme aussi la liberté illimitée d'association. Les salaires seront fixés, en principe, par de libres conventions passées entre les syndicats et les employeurs. Des salaires minima seront imposés par la loi dans les branches économiques où de tels accords ne sont pas possibles.  
Un salaire égal sera payé aux hommes et aux femmes pour un travail équivalent. Les travaux accomplis habituellement par les femmes seront évalués sur la même base que les travaux effectués par les hommes.
3. Le droit du travail sera développé et unifié, notamment en ce qui concerne le respect de la personnalité, la réduction de la durée du travail, l'octroi de vacances payées, la garantie de l'emploi, particulièrement la protection contre les licenciements injustifiés, la sauvegarde de la vie et de la santé des travailleurs, avant tout pour les femmes et les jeunes gens. La formation professionnelle sera

fortement encouragée. La femme mariée aura le droit de décider librement si elle entend exercer une activité lucrative.

4. Une existence digne sera assurée à quiconque est dans l'incapacité de subvenir à son entretien. A cet effet, les assurances sociales seront développées et complétées, en particulier:
  - l'assurance vieillesse et survivants, l'assurance maladie,
  - l'assurance accidents, englobant les maladies professionnelles,
  - L'assurance maternité,
  - l'assurance invalidité comprenant la rééducation des invalides et leur réintégration dans une activité lucrative, l'assurance chômage,
  - Ses caisses de compensation d'allocations pour enfants. L'assurance militaire et les allocations pour perte de gain.
 La coordination des différentes branches d'assurance permettra d'obtenir une réglementation rationnelle des prestations. Les services sociaux n'interviendront que dans les cas impossibles à résoudre autrement Ils devront s'efforcer de rétablir, dans la mesure du possible, l'indépendance économique et sociale de celui qu'ils soutiennent.
5. Un service de santé basé sur les connaissances médicales les plus modernes et visant à prévenir et à guérir les maladies sera mis à la disposition de chacun, quels que soient ses moyens Une aide spéciale sera accordée aux enfants infirmes et aux enfants difficiles.
6. Les oeuvres d'entraide seront appelées à collaborer selon leurs possibilités à la politique sociale des pouvoirs publics.
 

La gestion des oeuvres sociales par les intéressés sera développée de manière à augmenter l'influence de chacun sur la politique sociale et, par là, le sens de ses responsabilités. Des mesures appropriées seront prises de manière que les prestations sociales ne portent pas atteinte à la personnalité de l'ayant droit.
7. L'encouragement à la construction de logements, en particulier aux coopératives de logement et aux logements communaux, est une des tâches les plus importantes de la politique sociale; il devra permettre de créer un nombre suffisant de logements salubres à loyer modéré; on tiendra compte des besoins des familles nombreuses.

L'aménagement national et régional doit servir l'homme; des surfaces de verdure et des places de jeu assureront à chacun sa part de soleil et d'espace; des services médicaux seront aménagés à portée des habitations; la circulation sera éloignée des maisons d'habitation.

La politique sociale sera coordonnée avec la politique économique et financière. On encouragera, sur le plan international, une politique sociale orientée dans le même sens.

## **VI. Le droit et l'Etat**

Pour les socialistes, l'Etat n'est pas un but en soi, mais une institution qui assure l'ordre, la justice et le bien-être dans la société. L'Etat est créé pour l'homme et non l'homme pour l'Etat.

L'affranchissement économique et social des hommes est conditionné par la liberté individuelle et politique de chacun. En Suisse, c'est dans les communes et les cantons que cette liberté se manifeste avec le plus d'efficacité. C'est pourquoi, dans



notre pays, une société socialiste ne pourra s'édifier que sur un fondement démocratique et fédéraliste.

Le droit du peuple de déterminer l'action de l'Etat doit être élargi, par exemple en introduisant l'initiative législative sur le plan fédéral, comme c'est déjà le cas dans le droit cantonal.

Toutefois, notre démocratie reste incomplète sans l'égalité des droits des deux sexes. Les droits politiques ne doivent pas être refusés plus longtemps à la femme. Le principe de l'égalité des droits pour les hommes et les femmes doit être étendu aux autres domaines de la vie. Le travail de la mère et de la ménagère doit être apprécié à l'égal du travail professionnel de l'homme.

Le Parti socialiste suisse requiert, en plus de la liberté individuelle et politique de chacun, la transformation de notre Etat en une démocratie économique et sociale.

Les directives suivantes sont essentielles pour y parvenir:

1. Si la réalisation de rapports économiques et sociaux équitables l'exige, le rôle de l'Etat ne doit pas être limité par la liberté du commerce et de l'industrie. La limitation de la liberté de quelques-uns augmente la liberté de tous.
2. Chaque Lois que l'Etat assume de nouvelles tâches, il faut examiner qui, des communes, des cantons ou de la Confédération, est le mieux à même de les remplir. Les organisations privées seront invitées à y collaborer dans la mesure du possible.
3. La propriété privée du sol sera limitée dans la mesure où l'exigent une nouvelle politique foncière et l'aménagement local, régional et national du territoire.
4. Le droit de tous les jeunes de recevoir une instruction correspondant à leurs aptitudes sera inscrit dans la Constitution.
5. Les principes de droits fondamentaux garantis par la Constitution s'appliquent également à l'Etat pour les mesures qu'il prend dans le domaine économique et social. En aucun cas la législation ne pourra être en opposition aux droits individuels que la Constitution assure au citoyen.
6. La protection de l'individu contre toute intervention arbitraire des pouvoirs publics est d'autant plus importante que le développement de notre Etat en une démocratie économique et sociale rend nécessaire certaines restrictions à la liberté d'action individuelle. Cette protection n'est garantie que si le citoyen peut défendre efficacement ses intérêts envers les pouvoirs administratifs et avoir recours à un juge indépendant de l'administration.  
La juridiction administrative devra être complétée dans ce sens, sur le terrain fédéral et cantonal.
7. Les tâches confiées à l'Etat devront être exécutées le plus rationnellement possible, en éliminant la bureaucratie.

## **VII. Politique culturelle**

La lutte pour la justice sociale n'a de sens profond et de complète justification que si elle contribue à libérer l'esprit de l'homme.

Le socialisme veut permettre à chacun de profiter des richesses de la culture et former des générations d'hommes à l'esprit indépendant et créateur.

Dans un Etat fédératif comme le nôtre, l'unité ne peut être fructueuse que dans la compréhension mutuelle et le bannissement de tout chauvinisme. Le Parti socialiste

suisse considère comme une tâche très importante de renforcer, dans le peuple suisse, cette conviction sans laquelle notre Confédération ne peut subsister. La connaissance des langues nationales sera encouragée, les contacts entre les diverses parties de la population seront développés.

La politique culturelle doit contribuer à donner à l'homme des vues larges et ouvertes sur le monde, et à lui permettre d'assumer ses responsabilités envers son époque et la communauté dans laquelle il vit.

Les institutions culturelles doivent permettre à chacun de se familiariser avec l'apport culturel de tous les peuples et de toutes les époques. Elles dispensent les connaissances et stimulent la pensée. A ce titre, elles doivent être accessibles à tous.

Nous nous efforçons de réaliser:

1. Une éducation de la jeunesse visant à développer harmonieusement le caractère, l'esprit et le corps. Il est plus nécessaire aujourd'hui que jamais de développer les qualités du coeur et de l'esprit. Chaque enfant recevra une instruction répondant à ses aptitudes. La fréquentation des écoles publiques professionnelles, moyennes et supérieures doit être gratuite et facilitée par le versement d'allocations suffisantes. Il importe d'éveiller assez tôt, chez l'enfant, l'esprit critique, libre de tout préjugé et de toute idée stéréotypée, comme aussi la conscience de ses responsabilités envers la communauté et le sens de la solidarité nationale et internationale. La famille, qui est le foyer naturel de l'enfant, doit être soutenue efficacement dans l'accomplissement de ses tâches éducatives. Aucun obstacle pécuniaire ne doit entraver l'instruction de l'enfant et sa formation post-scolaire.
2. Une éducation des adultes favorisant l'indépendance personnelle et l'organisation judicieuse des loisirs. Il ne s'agit pas seulement de stimuler les dons et d'accroître les connaissances, mais de développer aussi le domaine des relations humaines et des muses. L'augmentation de loisirs créera les conditions matérielles permettant à l'homme de se recueillir, de trouver le temps nécessaire à sa famille, à son activité dans des associations libres et à la détente. Les pouvoirs publics ont le devoir d'encourager dans leur activité les institutions privées d'intérêt public qui s'occupent de l'éducation populaire et de l'organisation des loisirs.
3. Le développement des sciences au service de la collectivité. Les universités et les institutions scientifiques doivent recevoir des pouvoirs publics les moyens suffisants pour que la recherche et l'enseignement soient à la hauteur des exigences de notre époque et puissent accomplir leurs tâches sans dépendre d'intérêts commerciaux.  
La liberté de la recherche doit être garantie dans tous les domaines de la science. A côté des connaissances spécialisées, il faut accorder une plus grande attention à l'étude de la nature humaine et des bases culturelles de la société.
4. Une liaison étroite entre l'art et le peuple. La création artistique doit jouir de la plus grande liberté. Tous les talents véritables seront largement encouragés. La participation de tous à l'activité et à la vie artistiques doit être stimulée et développée. La collectivité doit sauvegarder les valeurs artistiques de notre pays et créer des conditions favorables au travail des artistes.
5. Une orientation de la presse, de la radio, de la télévision, du théâtre et du cinéma, inspirée de leurs responsabilités culturelles. A côté de programmes

récréatifs de bonne qualité, ces institutions devront être au service d'une information véridique et objective et de la diffusion de valeurs spirituelles. Les programmes de la radio et de la télévision feront une plus large place aux problèmes sociaux et économiques et au travail culturel et artistique.

6. La liberté de croyance et la tolérance religieuse. Les socialistes reconnaissent que les forces religieuses ont contribué à former la tradition culturelle et les principes moraux de tous les peuples et que le mouvement socialiste a reçu des impulsions inspirées de la foi chrétienne.  
Toutes les convictions et toutes les croyances doivent jouir des mêmes droits, dans les limites de l'ordre public. Le libre choix de l'homme dans le domaine spirituel, et par là aussi dans le domaine religieux, ne doit être entravé ni par l'influence de l'Etat, ni par la contrainte ecclésiastique.
7. Une vie saine, éliminant l'alcoolisme et comportant la pratique des sports et des jeux, sans avoir pour but le sport spectaculaire ni les records. On encouragera les organisations culturelles et sportives qui s'efforcent de réaliser le développement harmonieux des forces du corps et de l'esprit.
8. Franchise et droiture dans les rapports de la vie publique et de la vie privée.

## Perspectives et appel

Les crises économiques, le chômage, les guerres et les révolutions ont ébranlé le vieux monde capitaliste dans ses fondements. Le vingtième siècle a changé la face du monde. La science et la technique ont pris un développement qui a profondément bouleversé la pensée et les conceptions habituelles de l'homme. De nouvelles connaissances scientifiques appliquées par la technique ont créé des forces presque inconcevables qui, déchaînées dans un nouveau conflit guerrier, pourraient anéantir toute la vie sur terre. Nous, socialistes, ne sommes pas seuls; nous collaborons avec des gens d'autres milieux de notre peuple, pour **chercher, avec les** meilleurs hommes et femmes d'autres nations, les voies et moyens d'épargner à l'humanité une nouvelle guerre mondiale qui pourrait dégénérer en une guerre atomique. La lutte pour le maintien de la paix revêt, pour nous socialistes, une importance tout à fait particulière, parce qu'elle est étroitement liée à nos idées et à nos convictions. Elle nous encourage à revoir sans cesse et à renouveler nos pensées et nos actions.

Nous avons repris du libéralisme les idées et les revendications de la grande Révolution française: "liberté, égalité, fraternité". Le libéralisme n'a réalisé qu'en partie ces idéaux. Le capitalisme dans sa période de plein développement au XIX siècle a laissé subsister les différences de fortune et de puissance économique. L'ouvrier fut séparé de ses moyens de production et la force de travail devint un objet d'exploitation. La lutte des opprimés a surgi de ces tensions et de ces oppositions sociales. L'aspiration vers la justice sociale s'empara des travailleurs — cette aspiration qui est profondément innée au coeur de l'homme et inséparablement liée à son histoire.

Pendant des dizaines d'années, le Parti socialiste et les syndicats ont lutté de toutes leurs forces, dans notre pays, contre l'injustice et la servitude, pour la liberté et la démocratie sociale. Des revendications qui, il y a peu de temps, étaient violemment combattues, voire ridiculisées comme révolutionnaires et socialistes, sont aujourd'hui admises par tous. La réduction du temps de travail, l'assurance maladie et accidents, l'assurance chômage, l'assurance vieillesse et survivants, l'aide aux veuves et aux orphelins, l'assurance invalidité, la revendication du plein emploi, hier

encore stigmatisées comme postulats socialistes, sont devenues aujourd'hui une partie intégrante et fondamentale de nos institutions démocratiques et politiques et de notre vie quotidienne.

Ainsi, le caractère du régime capitaliste s'est transformé peu à peu par l'intégration d'institutions sociales. Notre société se trouve dans une période historique de transition du capitalisme au socialisme. Les buts du socialisme sont cependant loin d'être réalisés, parce que la propriété privée capitaliste exerce encore une influence prédominante et que les revenus et les fortunes d'une couche privilégiée ont augmenté dans des proportions colossales. Il n'est pas encore question de chances égales pour tous. C'est pourquoi la lutte continue.

Les transformations qui se sont produites dans la vie économique et sociale, dans les rapports entre les ouvriers et les patrons, ont influencé aussi les défenseurs des idées socialistes. A l'origine, le socialisme était exclusivement l'affaire de la classe ouvrière exploitée par le capitalisme. Mais la structure sociale s'est différenciée. Certaines catégories d'ouvriers ont atteint un niveau économique sensiblement meilleur, tandis que d'autres sont encore à la limite du minimum vital. Beaucoup de paysans, d'employés et d'artisans souffrent aussi des vices du régime actuel. Le socialisme veut réaliser la justice pour eux tous.

Le socialisme symbolise aujourd'hui l'espoir de toute l'humanité. Il intéresse tous ceux qui se sentent responsables de l'avènement d'une société plus juste et plus fraternelle. Le Parti socialiste suisse est devenu le parti du peuple. Il appelle tous les travailleurs de notre pays à lutter ensemble dans l'intérêt commun.

Le Parti socialiste suisse fait siens les principes de l'Internationale socialiste contenus dans la déclaration sur les buts et les tâches du socialisme démocratique. Il repousse, sur le terrain national comme sur le terrain international, toute espèce de collaboration avec les systèmes ou les forces totalitaires. C'est à tort que les communistes prétendent se rattacher aux traditions socialistes. En réalité, ils ont défigurés ces traditions jusqu'à les rendre méconnaissables. Les socialistes démocrates de tous les pays luttent pour un monde de paix dans la liberté, pour un monde dans lequel l'épanouissement de la personnalité de chacun doit contribuer au développement fructueux de toute l'humanité.

Ses idées ayant fait leurs preuves dans les temps les plus difficiles, le Parti socialiste suisse poursuit sa voie avec une entière confiance dans l'avenir. Il s'appuie sur la volonté invincible de liberté des hommes. Il a confiance dans la force de vérité que porte en lui le socialisme.

# Buts et tâches du socialisme démocratique

*Déclaration de l'Internationale socialiste votée le 3 juillet 1951 à Francfort s/Main*

1. Le capitalisme, tout en développant depuis plus d'un siècle d'immenses forces productrices, a privé la grande majorité des travailleurs de toute influence sur la production. Il a fait prévaloir le droit de propriété sur les droits de l'homme. Il a créé une classe nouvelle de salariés, n'ayant pas de droits sociaux ni de biens propres. Il a rendu plus aiguë la lutte entre les classes.  
 Bien que le monde recèle des ressources suffisantes pour assurer à chacun une vie décente, le capitalisme a été incapable de satisfaire les besoins élémentaires de la population mondiale. Il s'est montré inapte à fonctionner sans crises dévastatrices et sans chômage massif. Il n'a **fait** qu'accroître l'insécurité sociale et qu'accentuer les contrastes entre riches et pauvres. Il a conduit à l'expansion impérialiste et à l'exploitation coloniale, aggravant les conflits entre nations et entre groupes ethniques. Dans un certain nombre de pays le capitalisme a contribué, sous la forme du fascisme et du nazisme, à un renouveau de la barbarie telle qu'on l'avait connue dans le passé.
2. Le socialisme est né en Europe d'un mouvement de protestation contre les maux inhérents à la société capitaliste. Parce que les salariés étaient les premiers à souffrir du capitalisme, le socialisme s'est développé d'abord dans la masse des salariés. Aujourd'hui, beaucoup d'autres citoyens, travailleurs des champs et gens de mer, artisans, commerçants, fonctionnaires et membres des professions libérales, artistes et savants – comprennent que l'avenir est au socialisme. Le socialisme fait appel à tous les hommes qui croient à la nécessité d'abolir l'exploitation de l'homme par l'homme.
3. Le socialisme vise à libérer les peuples du joug d'une minorité qui possède ou contrôle les moyens de production. Il vise à placer les pouvoirs économiques entre les mains de l'ensemble du peuple et à créer une communauté dans laquelle les hommes libres travailleront ensemble, sur une base d'égalité.
4. Le socialisme est devenu une force puissante dans le monde. Il est passé de la phase de la propagande à celle des réalisations. Dans quelques pays, les fondements d'une société socialiste ont été établis. Là, les maux du capitalisme sont en train de disparaître et la communauté se développe avec une vigueur nouvelle. Les principes du socialisme prouvent dans l'action leur valeur créatrice.
5. Dans de nombreux pays, le capitalisme non contrôlé fait place à un régime économique dans lequel l'intervention de l'Etat et la possession collective des moyens de production limitent la puissance du capital privé. La nécessité de la planification économique est reconnue par des masses de plus en plus nombreuses. Les principes de la sécurité sociale et de la démocratie économique gagnent du terrain. Ce développement résulte en grande partie des longues années de lutte du socialisme et du syndicalisme. Là où le socialisme est fort, des progrès considérables ont été accomplis pour l'instauration d'un nouvel ordre social.
6. Au cours de ces dernières années, les peuples des territoires économiquement sous-développés ont trouvé dans le socialisme une arme leur permettant de mener leur lutte pour la liberté nationale et un standard de vie plus élevé. Dans

ces pays, sous la pression de circonstances différentes, le socialisme démocratique s'est développé sous des formes diverses. Le socialisme international lutte contre les formes parasitaires de l'exploitation des oligarchies indigènes, de même qu'il lutte contre l'exploitation colonialiste du capital étranger. Il lutte pour instaurer la démocratie politique et économique, pour le relèvement du standard de vie des masses populaires par la réforme agraire et l'industrialisation, par les réformes sociales, par l'extension de la propriété collective et le développement des coopératives de consommation et de production.

7. Alors que le socialisme progresse partout dans le monde, de nouvelles forces se sont levées qui menacent l'évolution vers la justice sociale et la liberté. Depuis la révolution bolchévique en Russie, le communisme a divisé le mouvement international des travailleurs et retardé ainsi, pour des dizaines d'années, la réalisation du socialisme dans de nombreux pays.
8. Le communisme se réclame à tort des traditions socialistes; en réalité, il les a défigurées au point de les rendre méconnaissables. Le communisme s'est érigé en un dogmatisme rigide, incompatible avec l'esprit critique du marxisme.
9. Alors que les socialistes veulent assurer la liberté et la justice par l'abolition des classes sociales et du régime capitaliste, les communistes s'efforcent d'aggraver les antagonismes de classes, dans le seul intérêt de la dictature d'un parti unique.
10. Le mouvement international communiste est l'instrument d'un nouvel impérialisme. Partout où il s'est emparé du pouvoir, il a détruit la liberté et toute chance d'y parvenir. Il s'appuie sur une bureaucratie militaire et une police terroriste. En créant des différences éclatantes de fortunes et de privilèges, il a fait naître une nouvelle société de classes. Le "travail forcé" constitue un facteur important de son économie.
11. Le socialisme est un mouvement international qui n'exige pas une rigide uniformité de conceptions. Que les socialistes fondent leurs convictions sur le marxisme ou sur d'autres méthodes d'analyse de la société, qu'ils soient inspirés par des principes religieux ou humanitaires, ils luttent tous pour un même but: un système de justice sociale, de vie meilleure, de liberté et de paix.
12. Le développement de la science et de la technique a donné à l'humanité la possibilité, soit de se détruire elle-même, soit d'assurer l'amélioration continue de son bien-être. En conséquence, la production ne peut être livrée au libre jeu des forces économiques. Elle doit être planifiée. Cette planification doit respecter les droits fondamentaux de la personne humaine. La liberté et la planification sont des objectifs du socialisme, à la fois dans le domaine national et dans le domaine international.
13. L'avènement du socialisme ne sera pas automatique. Sa réalisation exige l'effort de tous ses partisans. Contrairement aux systèmes totalitaires, le socialisme démocratique n'impose pas au peuple un rôle passif, car il ne peut se réaliser qu'avec la participation active du peuple. Ainsi, il constitue la forme supérieure de la démocratie.

## **I. Démocratie politique**

1. Les socialistes luttent pour construire une société nouvelle, dans la liberté et par des moyens démocratiques.
2. Sans liberté, il n'est pas de socialisme. Le socialisme ne peut se réaliser que dans la démocratie, la démocratie ne peut s'épanouir que dans le socialisme.
3. La démocratie est le gouvernement du peuple par le peuple, pour le peuple. Elle doit sauvegarder:
  - a) Le droit de l'individu à une vie privée, protégée contre l'intervention arbitraire de l'Etat;
  - b) Les libertés politiques, telles que la liberté de pensée, de croyance, d'expression, d'éducation, d'association et de réunion et le droit de grève;
  - c) La représentation du peuple au suffrage universel, libre égal et secret;
  - d) Le gouvernement par la majorité et le respect des droits de la minorité;
  - e) L'égalité devant la loi de tous les citoyens, sans considération de naissance, de sexe, de croyance, de langue ou de race;
  - f) L'autonomie culturelle pour les groupes ethniques ayant une langue propre;
  - g) L'indépendance de la justice; le droit: à un jugement public devant le tribunal compétent doit être garanti à tout accusé qui ne peut être jugé qu'en vertu d'une loi.
4. Les socialistes ont toujours lutté en faveur du respect des droits de l'homme. La Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée par l'assemblée générale des Nations Unies, doit être mise en oeuvre dans tous les pays.
5. La démocratie implique le droit à l'existence de plusieurs partis et le droit à l'opposition. La démocratie a toutefois le droit et le devoir de se protéger contre ceux qui abusent des possibilités qu'elle comporte dans le seul but de la détruire. La défense de la démocratie politique est d'un intérêt vital pour les travailleurs. Sa sauvegarde conditionne la réalisation de la démocratie économique et sociale.
6. Une politique s'inspirant de la sauvegarde des intérêts; capitalistes ne peut développer ni unifier les forces populaires nécessaires à la défense de la démocratie contre les attaques totalitaires. La démocratie ne peut être défendue qu'avec l'aide active des travailleurs dont le sort est lié à son maintien.
7. Les socialistes se déclarent solidaires de tous les peuples soumis à la dictature – qu'elle soit fasciste ou communiste – dans leurs efforts pour reconquérir la liberté.
8. Chaque dictature – où qu'elle soit établie – menace la liberté de toutes les nations et par là même la paix du monde entier. Toute exploitation de l'homme qui s'exerce par le travail forcé ou par la violation des droits élémentaires de l'individu, que celle-ci s'effectue soit au profit du capitalisme privé, soit au nom d'une dictature politique, menace le niveau matériel et moral de tous les peuples.

## **II. Démocratie économique**

1. Le socialisme veut abolir le régime capitaliste en remplaçant par une société économique dans laquelle l'intérêt collectif prime sur la poursuite du profit. Les buts économiques immédiats de la politique socialiste sont le plein emploi, l'augmentation de la production, le relèvement du standard de vie, la sécurité sociale et la juste distribution des revenus et des biens.

2. Pour atteindre ces buts, la production doit être planifiée dans l'intérêt du peuple tout entier. Cette planification est incompatible avec la concentration du pouvoir économique entre les mains d'une minorité. Elle exige un contrôle démocratique efficace de l'économie.  
Le socialisme démocratique s'oppose à la fois à l'organisation capitaliste et à toutes les formes de planification totalitaire, qui ne peuvent permettre la mise sous autorité publique de la production ni la juste distribution des produits du travail.
3. La planification socialiste peut utiliser différentes méthodes. L'importance du secteur de la propriété publique et l'étendue de la planification sont déterminées par la structure particulière des divers pays.
4. La propriété collective peut être instaurée, soit par la nationalisation des cartels et des autres formes d'entreprises capitalistes privées, soit par la création d'entreprises d'intérêt public – régionales ou municipales – ou de coopératives de consommation ou de production.  
Ces formes variées de propriété collective ne sont pas des fins en elles-mêmes. Elles doivent servir d'instrument permettant de soumettre au contrôle public les industries de base dont dépendent la vie et le bien-être de la communauté, d'accélérer la rationalisation des industries techniquement en retard et d'empêcher l'exploitation du peuple par les monopoles et les cartels du capitalisme privé.
5. La planification socialiste n'exige pas la collectivisation de tous les moyens de production. Elle est compatible avec l'existence de la propriété privée dans certains secteurs importants tels que l'agriculture, l'artisanat, le commerce de détail et les petites et moyennes industries. L'Etat doit empêcher les entreprises privées d'abuser de leurs pouvoirs et doit veiller à ce qu'elles accroissent leur production dans le cadre de la planification générale et au seul profit de la collectivité.
6. Les syndicats et les organisations de producteurs et de consommateurs – facteurs indispensables d'une société démocratique – ne doivent jamais dégénérer en instruments d'une bureaucratie centralisée ou d'un système corporatif. Ces organismes économiques doivent participer à l'élaboration de la politique économique dans le respect absolu des prérogatives constitutionnelles de la représentation parlementaire.
7. La planification socialiste ne signifie pas que toutes les décisions d'ordre économique doivent être prises par le gouvernement ou les autorités centrales. Le pouvoir économique doit être décentralisé dans toute la mesure compatible avec les buts de la planification.
8. Les citoyens doivent participer, à titre individuel et par l'intermédiaire de leurs organisations, au processus de production et empêcher ainsi la naissance d'une bureaucratie privée ou d'Etat. La participation démocratique des travailleurs à la direction des industries doit être garantie.
9. Le socialisme démocratique vise à élargir la liberté individuelle sur la base d'une sécurité économique et sociale et par le développement continu du bien-être.

### **III. Démocratie sociale et progrès culturel**



1. Le principal moteur du capitalisme est le profit privé. Celui du socialisme est de satisfaire les besoins humains.
2. Le revenu national doit être réparti en premier lieu en fonction des besoins humains les plus élémentaires, sans que l'individu soit en aucune façon dégagé de son obligation de contribuer, selon ses capacités, à l'effort de production. Les socialistes considèrent comme profondément juste la revendication ouvrière tendant à la rémunération équitable du travail. Ils croient en outre qu'il est d'autres stimulants au travail, tels que la joie du travail bien fait, la solidarité et l'esprit d'équipe, qui peuvent être particulièrement développés si les hommes exercent leur activité dans l'intérêt commun.
3. Le socialisme ne défend pas seulement les droits politiques fondamentaux, mais aussi les droits économiques et sociaux de l'individu. Ces droits sont entre autres:
  - le droit au travail;
  - le droit à l'aide médicale et à l'assistance pré- et postnatale;
  - le droit aux loisirs;
  - le droit à la sécurité économique pour les vieux, et en cas de chômage ou d'incapacité de travail;
  - le droit à la protection de l'enfance et celui de la jeunesse à une éducation en rapport avec les capacités individuelles;
  - le droit à une habitation décente.
4. Les socialistes luttent pour l'abolition de toutes les discriminations légales, sociales, économiques et politiques 5. qui existent entre l'homme et la femme, entre les catégories sociales, entre la ville et la campagne, entre les régions et entre les groupes ethniques.
5. Le socialisme vise bien au-delà de l'établissement d'un nouvel ordre économique et social. Le progrès économique et social trouve sa justification morale profonde dans la mesure où il sert à l'émancipation et à l'épanouissement de la personne humaine.
6. Le socialisme démocratique s'oppose au capitalisme, non seulement en raison de son incapacité économique et de l'oppression matérielle à laquelle il soumet les masses, mais avant tout parce qu'il blesse en elles le sentiment de justice. Il s'oppose à toutes les formes du totalitarisme, qui constitue un outrage à la dignité humaine.
7. Le socialisme démocratique lutte pour libérer les hommes de la peur et de l'inquiétude, inséparables de l'insécurité économique et politique sous toutes ses formes. Cette libération ouvrira la voie au libre développement spirituel d'hommes conscients de leurs responsabilités ainsi qu'à l'évolution culturelle de leur personnalité. Le socialisme démocratique est un facteur puissant de ce développement culturel.
8. Le socialisme veut mettre à la disposition des hommes tous les moyens qui leur permettront d'accéder à une plus haute culture. Il soutient toutes les aspirations et encourage les créations de l'esprit humain. Les trésors de l'art et de la science doivent être accessibles à tous.

#### **IV. Démocratie internationale**

1. Le mouvement socialiste est depuis sa naissance un mouvement international.

2. Le socialisme démocratique est international parce qu'il vise à la libération de l'humanité de toute servitude économique, spirituelle ou politique.
3. Le socialisme démocratique est international parce qu'il considère qu'aucune nation ne peut résoudre dans l'isolement ses propres problèmes économiques et sociaux.
4. Le principe de la souveraineté nationale illimitée doit être aboli.
5. Le nouvel ordre mondial pour lequel luttent les socialistes ne peut se développer pleinement et pacifiquement que par la coopération librement consentie entre nations. Ce qui exige l'établissement d'une démocratie internationale et d'un ordre juridique international garantissant la liberté des peuples et le respect des droits de l'homme.
6. Le socialisme démocratique considère la création de l'ONU comme un pas important vers l'établissement d'une communauté internationale; il réclame la stricte application des principes de la charte.
7. Le socialisme démocratique rejette toute forme d'impérialisme. Il combat l'oppression et l'exploitation de tout peuple par un autre.
8. Il ne suffit pas de s'opposer à l'impérialisme. De vastes surfaces du monde connaissent encore la misère la plus profonde, l'ignorance, la maladie. La misère dans l'une des parties du monde menace la prospérité des autres parties. La misère est un obstacle au développement de la démocratie. La démocratie, la prospérité et la paix exigent une redistribution internationale des richesses mondiales et une augmentation de la productivité des régions économiquement sous-développées. Il est dans l'intérêt de tous les peuples d'élever dans ces contrées le niveau matériel et culturel de l'existence. Le socialisme démocratique doit inspirer le développement économique, social et culturel de ces régions, afin qu'elles ne deviennent pas victimes de nouvelles formes d'oppression.
9. Le socialisme démocratique considère le maintien de la paix mondiale comme la tâche la plus urgente de notre époque. La paix ne peut être assurée que par un système de sécurité collective. Ce système créera les conditions d'un désarmement mondial.
10. La lutte pour la sauvegarde de la paix est inséparable de la lutte pour la liberté. Les menaces qui pèsent sur l'indépendance des peuples constituent la cause directe des dangers de guerre de notre époque.

Les socialistes luttent pour un monde de paix et de liberté pour un monde dans lequel l'exploitation et l'esclavage de l'homme par l'homme et des peuples par les peuples seront bannis, pour un monde dans lequel l'épanouissement de la personne humaine doit engendrer le développement fructueux de toute l'humanité.

Dans leur lutte pour ces objectifs suprêmes, les socialistes font appel à la solidarité de tous les travailleurs.